VILLE DE
LA TRINITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## Rénovation énergétique de la crèche LI CALINOU à La Trinité

**Pouvoir adjudicateur** :

Désignation :
Mairie de La Trinité
19, rue hôtel de ville
06340 La Trinité

Téléphone : 04.93.27.64.09
Fax : 04.93.54.90.91

Adresse internet : http://www.ville-de-la-trinite.fr/
E-Mail : jessica.gaudin@villelt.fr

Statut : Commune
Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** https://www.marches-securises.fr

**Pouvoir adjudicateur** :

Désignation :
Mairie de La Trinité
19, rue hôtel de ville
06340 La Trinité
Téléphone : 04.93.27.64.09
Fax : 04.93.54.90.91

Adresse internet : http://www.ville-de-la-trinite.fr/
E-Mail : jessica.gaudin@villelt.fr

Statut : Commune
Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** https://www.marches-securises.fr
L'avis concerne un marché.

**Objet du marché** :
Rénovation énergétique de la crèche LI CALINOU à La Trinité

**L'intitulé des lots :**

**Lot 01 : GROS ŒUVRE**

**Lot 02 : MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE / GARDE CORPS / STORES**

**Lot 03 : PLOMBERIE / CVC**

**Lot 04 : ELECTRICITE**

*Lot 05 : PHOTOVOLTAIQUE*

**Lot 06 : DEMOLITION / CLOISONS / FAUX PLAFONDS / MENUISERIES INTERIEURES / REVETEMENT DE SOL / PEINTURE / NETTOYAGE**

*Lot 07 : ASCENSEUR*

**Ce marché de travaux ne concerne que les lots 01 /02 / 03 /04 / 06.**

**Les 05 et 07 seront dans un marché de travaux qui sera lancé au 2ème semestre 2025.**

- **Période des travaux**

Les travaux doivent commencer impérativement le 4 août 2025 à 08h00.

Possibilité de mise en place du chantier le 01 août 2025.

Les travaux intérieurs phase 1 devront impérativement être terminés le 29 août 2025 à 16h00.

Les travaux extérieurs ou dans les locaux techniques devront impérativement être terminés le 31 octobre 2025.

Le reliquat des travaux intérieurs devra être réalisé courant août 2026.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :**
Crèche Li Calinou
Chemin de l'olivaie
06340 LA TRINITE

Code NUTS : FR823

**CPV global à la consultation**
**CPV principal :** 09310000-5

**CPV propre à chaque lot**
**lot n°1 : CPV principal :** 45223220-4
**lot n°2 : CPV principal :** 45421000-4
**lot n°3 : CPV principal :** 45330000-9
**lot n°4 : CPV principal :** 09310000-5
**lot n°6 : CPV principal :** 45421141-4

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

**Dévolution en marchés séparés**

**Informations sur les lots :**

**Lot n°1 GROS OEUVRE**
Estimation ou fourchette : 10 000 euros HT

**Lot n°2 MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE / GARDE CORPS / STORES**
Estimation ou fourchette : 95 000 euros HT

**Lot n°3 PLOMBERIE / CVC**
Estimation ou fourchette : 150 000 euros HT

**Lot n°4 ELECTRICITE**
Estimation ou fourchette : 15 000 euros HT

**Lot n°6 DEMOLITION / CLOISONS / FAUX PLAFONDS / MENUISERIES INTERIEURES / REVETEMENT DE SOL / PEINTURE / NETTOYAGE**
Estimation ou fourchette : 8 000 euros HT

**TOTAL =** 278 000 euros HT

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de 1 mois au mois d’août 2025.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %
Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

**Pour le lot n°1 :**
Il n'est pas prévu d'avance.

**Pour le lot n°2 :**
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

**Pour le lot n°3 :**
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

**Pour le lot n°4 :**
Il n'est pas prévu d'avance.

**Pour le lot n°6 :**
Il n'est pas prévu d'avance.

### Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.
L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.
L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

### Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).

## Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

### Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

### Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans.

### Capacité technique et professionnelle :

- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique

- Indication par l'opérateur de son accord à des contrôles par l'acheteur portant sur la capacité de production, sur sa capacité technique, sur ses moyens d'étude et de recherche et sur les mesures de contrôle de la qualité
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du personnel d'encadrement
- Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent, correspondant à : Les certificats devront être à jour

**Procédure :** MAPA ouvert

**Visite sur site**
Visite sur site conseillée

Prendre RDV auprès de Mr David Amozieg - Chef du service infrastructure.
Tél : 04 93 27 66 95 / 06 46 34 16 90 - Mail : david.amozieg@villelt.fr.

**Détails sur la visite** :
Les visites sur site se feront uniquement le samedi 07 juin 2025 8h00-12h00
Lot 1 : 08h30-09h00
Lot 2 : 09h10-09h40
Lot 3 : 08h30-09h30
Lot 4 : 08h30 -09h00
Lot 6 : 09h50-10h20.

**Critères d'attribution**
Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

**1.** Critère **Prix** pondéré à 50 sur 100 points.

**2.** Critère **Valeur technique** pondéré à 35 sur 100 points.

**3.** Critère **Délai d'exécution et respect du planning** pondéré à 15 sur 100 points.

Modalités de mise en œuvre des critères

**1.** Critère **Prix**
Apprécié au vu des informations suivantes : Apprécié au vu des informations suivantes : Le prix des prestations issu du montant total du DQE pondéré à 50 sur 100 points.
Le coût (notation sur 50 points) sera estimé en fonction du total des prix unitaires noté sur les Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) – la formule de notation est la suivante :

$$\frac{50 \times \text{coût de l'offre la moins élevée}}{\text{coût de l'offre examinée}}$$

**2.** Critère **Valeur technique**
Apprécié au vu des informations suivantes : • Sous-critère 1 : Présentation des moyens matériels - 10 points
• Sous-critère 2 : Présentation des moyens humains adaptés au marché (organigramme et équipe dédiée au chantier, CV, certification des employés, mesures hygiène et sécurité …) - 10 points

• Sous-critère 3 : Méthodologie de réalisation des travaux (études compris respect des prescriptions, documentation et fiches techniques, suivi de chantier, travaux, GPA…) - 10 points
• Sous-critère 4 : Démarche environnementale de l'entreprise, gestion des déchets, respect de la charte de chantier propre, précautions prises pour les travaux devant se dérouler hors de la période de fermeture de la crèche (nuisances sonores, sécurité) - 5 points

**3.** Critère **Délai d'exécution et respect du planning**
Apprécié au vu des informations suivantes : Apprécié au vu des informations suivantes : Transmission d'un planning intégrant les délais de fourniture, optimisation et respect des délais, propositions en matière d'organisation du chantier, délais concernant le matériel - 15 points

**Négociation :**
Une négociation pourra être proposée à l'ensemble des candidats par le pouvoir adjudicateur après réception et examen des offres**.**

**Renseignements d'ordre administratif :**
Numéro de référence du marché : 20250519

La présente consultation est une consultation initiale.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/05/2025

Date limite de réception des offres : 20/06/2025 à 12h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**
Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**
Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.
Règlement par mandat administratif.
Modalités de financement des prestations : Financé par le budget de la collectivité.

**Avis périodique :**
Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.
La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**
Tribunal administratif de Nice

**Conditions de remise des candidatures**
La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr.
Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.
La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.
L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

### Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.
En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.
L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

### Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 16/06/2025 à 18h00.